

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 septembre 2018 portant nomination des membres du jury du concours d'internat de médecine à titre étranger pour l'année universitaire 2018-2019

NOR : SSAN1830652A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles R. 632-64 à R. 632-69 fixant les conditions d'accès aux formations du troisième cycle de médecine pour les médecins étrangers autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 19 juillet 2001 portant organisation du concours d'internat en médecine à titre étranger;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2018-2019 du concours d'internat en médecine à titre étranger pour les médecins autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse;

Vu l'arrêté du 7 mars 2018 fixant le nombre de postes offerts au concours d'internat en médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2018-2019,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées, après tirage au sort, membres du jury du concours de l'internat de médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2018-2019 dans les conditions suivantes:

En qualité de membres titulaires

Discipline: spécialités médicales

Spécialité: médecine cardio-vasculaire

Pr Emile Ferrari.
Pr Paul-Ursmar Milliez.
Pr Damien Logeart.

Spécialité: pédiatrie

Pr Christèle Gras.
Pr Pierre Tissieres.
Pr Nathalie Bednarek.

Discipline: gériatrie

Pr Maria Eugenia Soto Martin.
Pr Pierre Jouanny.
Pr Isabelle Marchasson Bourdel.

Discipline: spécialités chirurgicales

Pr Philippe Metellus.
Pr Matthieu Vinchon.
Pr Philippe Cornu, président.

Discipline: psychiatrie

Pr Pascal Delamillieure.
Pr Richard Delorme.
Pr Delphine Capdevielle.

En qualité de membres suppléants

Discipline: spécialités médicales

Spécialité: médecine cardio-vasculaire

Pr Thomas Cuisset.
Pr Xavier Berard.
Pr François Schiele.

Spécialité: pédiatrie

Pr Charlotte Tscherning.
Pr François Labarthe.
Pr Marc Nicolino.

Discipline: gériatrie

Pr Kiyoka Kinugawa, épouse Bourron.
Pr Armelle Gentric.
Pr Muriel Rainfray.

Discipline: spécialités chirurgicales

Pr Christophe Nuti.
Pr Fabrice Parker.
Pr Jean-Rodolphe Vignes.

Discipline: psychiatrie

Pr Bruno Aouizerate.
Pr Antoine Guedeney.
Pr Franck Schurhoff.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 septembre 2018.

La directrice générale,
DANIELLE TOUPILLIER